

Les activités physiques et sportives adaptées aux personnes polyhandicapées

Le sport, ou tout du moins les activités physiques, sont aujourd'hui reconnues comme source de bien-être et de santé. Comment proposer de telles activités à des personnes polyhandicapées et pour quel projet sont les objectifs de cette formation qui se veut à la fois pratique et théorique.

Objectifs

PRINCIPAL

- Proposer des activités physiques et sportives adaptées à la personne polyhandicapée.

SPÉCIFIQUES

- S'approprier les concepts de sport, d'activités physiques adaptées (APA) et d'activités physiques et sportives (APS).
- Clarifier les objectifs et les finalités des APA.

Contenu

- À travers un retour sur les besoins fondamentaux de la personne polyhandicapée, parvenir à une classification non exhaustive des activités physiques et sportives à proposer.
- La place du sens et du sensoriel dans les activités physiques adaptées aux personnes polyhandicapées.
- Mise en place d'un projet APA dans une structure.
- Les effets des APA.
- Mise en place d'activités : organisation pratique, adaptation pédagogique.
- Différentes possibilités d'évaluer.
- L'importance d'un travail pluridisciplinaire cohérent.
- La motricité des personnes polyhandicapées.
- Le sens des APA pour la personne polyhandicapée.
- Leur lien avec le projet individualisé.
- L'articulation du projet sportif dans le projet d'établissement.

Méthode

- Identification des besoins de formation.
- Positionnement en début et en fin de formation pour mesurer la progression du stagiaire.
- Alternance d'apports théoriques et d'expériences vécues, perfectionnement des connaissances et des compétences.
- Échanges et réflexions, mise en situation, analyse de situations apportées par les stagiaires.
- Apports bibliographiques.

Formation individuelle en inter-établissements

Stage animé par Céline FONTAINE

📅 PARIS • 2 et 3 décembre 2024 (14 heures)
560 €

📅 PARIS • 4 et 5 décembre 2025 (14 heures)
600 €

Infos Pratiques

👤 14 PARTICIPANTS MAXIMUM

👤 PUBLIC

Ce stage s'adresse à tous les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire intervenant auprès de personnes dépendantes.

Par sa présence requise au terme de l'action, un cadre participant au bilan, voire à la formation, permet de porter une dynamique institutionnelle nécessaire à la pérennité des projets.

☑️ **PRÉREQUIS** Aucun prérequis n'est nécessaire.

📁 **MATÉRIEL/ÉQUIPEMENT**

Prévoir des vêtements confortables pour la pratique, grande salle, tapis de sol, ballons, balles.

🏠 **INTRA-ÉTABLISSEMENT**

Durée : 2 jours (14 heures).

Coût : 1 310 €/jour

S'ajoutent les frais de déplacement et d'hébergement des formatrices.

👤 **INTERVENANTES**

- **Aline BOUCHARD**, ergothérapeute, éducatrice sportive sports adaptés, équithérapeute.
- **Céline FONTAINE**, professeure d'éducation physique et sportive, cheffe de service du PCPE des Alpes-Maritimes.

📝 **ÉVALUATION**

Évaluation des acquis tout au long de la formation sur la base des productions personnelles. À l'issue de la formation, l'intervenante évalue l'atteinte des objectifs avec un questionnaire (cf. mise en œuvre du dispositif d'évaluation p.146).

le saviez-vous ?

« Afin que les personnes accompagnées bénéficient d'une activité physique, les établissements sociaux et médico-sociaux sont incités à désigner un référent sportif. »

Décret n°2023-621 du 17 juillet 2023 relatif au référent pour l'activité physique et sportive en établissement social et médicosocial.